Image not found or type unknown

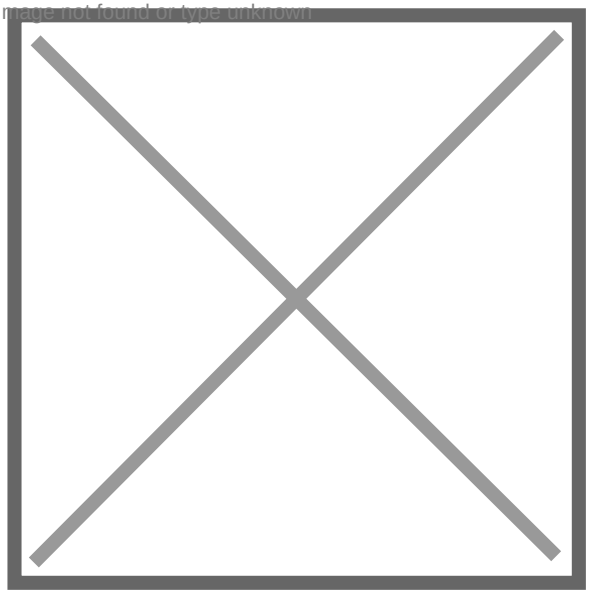

Remplacement du cuisinier

Par **carmen42**, le **05/02/2013** à **19:28**

bonjour, on m'a proposé il y a 1 an et demi une formation de cuisine pour remplacer le cuisinier en aret ou en congé. on m'a preciser que la convention de l'animation disait que si je le remplaçait plus de 8 jour je prennais ses avantage. j'ai dit oui fait ma formation et au mois de decembre j'ai remplacer le cuisinier 15 jours pour aret maladie et surprise sur ma fiche de paye rien n'a changer.on t-il le droit de faire sa en sachant que mon contrat embauche est dit aide de cuisine employer de netoyage et serveuse, peuvent ils changer mon poste sans ecrit. je vous remercie d'avance pour votre reponse.
s'est urgent

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés